

Éditorial du Président	5
-------------------------------------	----------

4/ LES ÉVOLUTIONS ET LE POSITIONNEMENT DU SMVO **6**

a/ Au niveau européen, à travers le programme OPTIGEDE.....	6
b/ Au niveau national, à travers le Grenelle de l'Environnement.....	7
c/ Au niveau régional à travers le Plan de Prévention des déchets soutenu par l'ADEME Picardie et le Conseil régional de Picardie	9
d/ Au niveau départemental, par rapport à la révision du Plan Départemental Déchets du Conseil général de l'Oise.....	10
e/ Le circuit de la valorisation des déchets du programme VERDI en 2007	12 - 13

5/ L'ÉNERGIE DES DÉCHETS, UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE **14**

a/ Le choix des élus du SMVO : la valorisation énergétique par cogénération	14
b/ En 2007, la livraison de la vapeur aux industries de la plate forme	14
c/ Les déchets des ménages de l'Est de l'Oise, producteurs d'énergie	16
d/ L'évolution du tonnage traité au Centre de Valorisation Énergétique depuis 2004	16

6/ LE TRANSPORT PAR TRAIN, UN CHOIX DURABLE **17**

a/ Grâce au train, moins de camions sur les routes	18
b/ En 2007, la livraison de la vapeur aux industries de la plate forme	18
c/ Le transport des mâchefers et des journaux, revues, magazines... aussi par le train	18

7/ LE TRI... PASSE PAR QUATRE CHEMINS **19**

a/ Les déchetteries, un grand succès !	19
b/ La collecte sélective des emballages et des journaux	21
c/ La collecte des végétaux	21
d/ Sans oublier la récupération des déchets issus du Centre de Valorisation Énergétique.....	22

8/ LES COÛTS **23**

a/ Le budget	23
b/ Les coûts unitaires	23
c/ Zoom sur les adhérents du SMVO	24

9/ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS..... **25**

a/ Qu'est ce que la prévention des déchets ?	25
b/ Que contient la poubelle résiduelle "grise" type d'un habitant du SMVO ?	25
c/ Le Plan de Prévention des déchets	26
d/ Des axes prioritaires de travail en fonction des territoires	26
e/ Des actions avec les adhérents du SMVO	27

ANNEXE **CD-ROM**





Éditorial du Président

Dans sa version 2006, l'ensemble des élus du SMVO et moi-même, avons souhaité mettre en avant l'ensemble des réalisations et des constructions réalisées durant les dix premières années d'existence du syndicat.

Fiers de nos installations, très performantes qui sont en parfaite adéquation avec les dernières directives européennes en matière d'environnement, nous avons confirmé notre volonté d'agir rapidement en matière de prévention des déchets.

Depuis, ce sujet est devenu incontournable, tous les industriels, toutes les institutions et le monde des collectivités locales souhaitent agir en ce sens.

Le Grenelle de l'Environnement, large débat rassemblant l'ensemble des acteurs de l'environnement, l'a confirmé, le choix des installations est prépondérant pour pérenniser les investissements et la bonne gestion, et la prévention des déchets est une priorité.

A travers son programme VERDI (Valorisation Et Recyclages des Déchets en Intercommunalités), avec son centre de valorisation énergétique, son centre de tri moderne, un réseau de 20 déchetteries, le transport des déchets par train, les élus du SMVO ont fait les bons choix.

En 2007, deux nouvelles filières de traitement ont été introduites dans le réseau VERDI : les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, et le bois. Dans l'Est de l'Oise, nous souhaitons toujours développer de nouvelles filières afin de limiter au maximum l'enfouissement des déchets et ainsi toujours plus valoriser la matière.

Aujourd'hui, sur notre territoire, le taux de valorisation et de recyclage des déchets requis dans les conclusions du Grenelle de l'Environnement est déjà atteint. En effet, les déchets du SMVO sont valorisés à plus de 75 % (60% de valorisation énergétique et 15 % de valorisation organique), recyclés à 20 %. Seuls 5 % des déchets n'ont pas encore de filière de valorisation et sont enfouis en centre de stockage.

Le système de cogénération du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul permet de produire à la fois de l'énergie électrique vendue à EDF, et de la chaleur livrée à la plate-forme industrielle de Villers-Saint-Paul.

L'objectif principal du programme VERDI (Valorisation Et Recyclages des Déchets en Intercommunalités) et de ses installations est atteint.

Un sujet reste à développer et à généraliser sur l'ensemble du territoire, c'est la prévention des déchets. Un habitant du SMVO génère 620 Kg de déchets par an, et ceci augmente régulièrement. Seule une politique de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire peut limiter cette progression. Le sujet de la prévention des déchets ne peut plus être abordé seulement par une minorité, les actions qui vont dans ce sens doivent être généralisées sur l'ensemble du territoire.

Les élus du SMVO et moi-même, invitons tous les acteurs locaux, toutes les bonnes volontés à s'y engager en organisant des actions de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire. La prévention des déchets est un moyen de mieux appréhender l'avenir.

Le Président du SMVO,
Philippe MARINI
Sénateur - Maire de Compiègne

4/ LES ÉVOLUTIONS ET LE POSITIONNEMENT DU SMVO

a/ Au niveau européen, à travers le programme OPTIGEDE

6

Le programme OPTIGEDE (OPTImisation territoriale de la GEstion des DEchets) est un projet franco-allemand piloté par l'ADEME, d'une durée de 3 ans s'achevant en décembre 2007. Il réunit 11 partenaires, 7 français et 4 allemands ayant la volonté de développer ensemble une politique intégrée des déchets à l'échelle de leur territoire et de capitaliser leur expérience.



Optimiser la gestion des déchets, un programme qui nous concerne tous. Le programme OPTIGEDE a permis de mettre en cohérence les différents travaux menés par l'ADEME depuis de nombreuses années sur la gestion des déchets, pour servir au mieux les objectifs de prévention de la production de déchets et d'optimisation à la fois en terme de coût et d'efficacité.



En mobilisant tous les acteurs d'un territoire dans un même réseau et en facilitant leurs échanges, le programme a capitalisé les retours d'expériences pour mieux optimiser la gestion globale des déchets à l'échelle des territoires des partenaires allemands (AVL Ludwisburg, AWB Böblingen, Université de Stuttgart, KURS) et des collectivités françaises : Syndicat Mixte

de la Vallée de l'OISE, SICOM du Sud-Est Finistère, SMICTOM Alsace Centrale, SMICTOM Saône Dombes, SITOM Sud-Rhône), associées à l'ADEME et à AWIPLAN (bureau d'étude)



Le partenariat franco-allemand a été essentiel dans ce projet car il a permis de comparer deux approches différentes, mais visant le même objectif de permettre à nos pays d'atteindre les objectifs européens en termes de prévention et de valorisation des déchets, tout en maîtrisant les coûts.

Le SMVO a reçu pendant 3 jours, en octobre 2007, l'ensemble des délégations participant à ce programme depuis trois ans, lors du colloque de clôture du programme OPTIGEDE. La première journée était réservée aux partenaires du programme OPTIGEDE, les deux autres ouvertes à tous les publics concernés par le sujet des déchets. Plus de 200 participants ont été accueillis au Théâtre Impérial de Compiègne. Madame PAPALLARDO, Présidente de l'ADEME est venue ouvrir ce colloque.



Les échanges ont permis de mesurer l'avancée du programme VERDI par rapport aux autres collectivités françaises présentes. En effet, le SMVO est le seul syndicat ayant mis en place à la fois un centre de valorisation énergétique avec cogénération (capacité de 172 500 tonnes par an), un centre de tri (capacité de 22 000 tonnes par an), le transport des déchets par le train grâce à la construction de 6 quais de transfert route/rail et, et un réseau de 20 déchetteries.



4/ Les évolutions et le positionnement du SMVO

Les nombreux participants à la journée de visite des sites ont pu apprécier la modernité et la qualité du service offert en déchetteries ainsi que la modernité des installations. Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise peut être satisfait des témoignages reçus par l'ensemble des participants à ces visites. En organisant ce colloque de clôture sur le territoire du SMVO, l'ADEME, partenaire historique du SMVO, notamment la délégation Régionale de Picardie, a permis au SMVO de valoriser ses réalisations auprès des différents partenaires du programme européen OPTIGEDE.

En résumé, quelques conclusions issues de ce colloque ?

- La valorisation énergétique, est une bonne solution pour gérer les déchets d'une population de plus de 420 000 habitants, fiable et au coût maîtrisé, elle procure une énergie pour partie renouvelable importante.
- La prévention des déchets est une priorité.
- La redevance incitative ne peut intervenir qu'après l'intégration de la prévention des déchets dans les esprits et les gestes de consommation de la population concernée.

b/ Au niveau national , à travers le Grenelle de l'Environnement

Les premières conclusions du Grenelle de l'Environnement, réalisées en partenariat avec l'ensemble des prescripteurs et des interlocuteurs de l'environnement et des déchets, ont déterminé plusieurs axes de travail sur la nouvelle politique des déchets au niveau national :

- **La réduction des déchets à la source sera la priorité. La France se fixe comme objectif principal de diminuer de 15% d'ici à 2012 les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. La part de déchet partant en incinération ou en stockage devra être globalement réduite.**

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a entamé depuis 2007 un plan de prévention des déchets sur une durée de trois ans, subventionné par l'ADEME Picardie et le Conseil Régional de Picardie. Ce plan de prévention des déchets est organisé par le service communication en étroite collaboration avec la direction des services techniques. A travers ce plan de prévention des déchets, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise :

- Vise une diminution de la part de déchets résiduels incinérés des habitants du territoire de l'est de l'Oise et améliorer les résultats en matière de tri.

En 2007, on observe une légère diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles apportés à Villers-Saint-Paul : 330 kg environ par habitant contre 335 kg en 2006, soit 5 kg de moins en un an.

Le centre de tri d'une capacité de 22 000 tonnes traite un tonnage croissant d'emballages (+ 10 % en 2007) et de journaux/magazines (+3,75 %).

Les services du syndicat réfléchissent déjà à la mise en place d'autres solutions pour permettre d'augmenter la capacité du centre de tri de Villers-Saint-Paul.

- Organise la mise en place de nouvelles filières de déchets afin de toujours plus valoriser la matière.

En avril 2007, le SMVO en partenariat avec ECOLOGIC et ses prestataires de service (Veolia Propreté, BRION, CFF, ACVO, ...) a mis en place la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur l'ensemble des déchetteries du réseau VERDI. En novembre 2007, une nouvelle filière de valorisation a également été ajoutée au sein des déchetteries du réseau VERDI, la filière bois. Cette nouvelle filière doit permettre de valoriser la matière bois qui était jusqu'alors soit mise en centre de stockage, soit incinérée.

La fréquentation des déchetteries du réseau VERDI connaît une progression constante depuis l'origine. Au-delà de l'augmentation du nombre de déchetteries, cette utilisation croissante est le signe que ce service est maintenant entré dans les habitudes des usagers, ménages, services techniques communaux, petites entreprises, à la fois grâce à la communication réalisée et à la qualité du service offert. Cette année, la fréquentation des déchetteries a augmenté de 18 %. En 2006, le syndicat avait décidé d'ouvrir le service de collecte des déchets dangereux des déchetteries du réseau VERDI aux professionnels (artisans, commerçants,...) et aux services techniques des collectivités locales adhérentes au SMVO. Bien entendu ce service contribue fortement à la limitation des dépôts sauvages en proposant à proximité un service à prix coûtant.

- **Les nouveaux outils de traitement des déchets résiduels – valorisation énergétique et stockage – devront justifier strictement de leur dimensionnement et répondre à des exigences environnementales et énergétiques accrues en ce qui concerne l'incinération.**

Dès 1996, les premières études menées par le SMVO se sont attachées à définir un juste dimensionnement des installations. L'ADEME a alors joué un rôle prépondérant pour définir ces critères de dimensionnements des installations.



8

C'est ainsi que le SMVO dispose d'un réseau de 20 déchetteries (22 à terme) réparties sur tout le territoire, qui se situent toutes à moins de 10 minutes de chaque habitation. Compte-tenu du succès rencontré, et de la place nécessaire pour les nouvelles filières, les dernières déchetteries à construire seront plus grandes. L'opinion publique évolue et provoque ainsi une demande accrue de la part des élus du SMVO, qui souhaitent toujours répondre en amont aux besoins de leurs concitoyens.

Les 6 quais de transfert route/rail construits par le SMVO tiennent évidemment compte des voies ferrées, mais sont dimensionnés et répartis en fonction des tonnages transférés par les collectivités adhérentes. Ainsi, le dernier quai de transfert ouvert en décembre 2006, et inauguré en janvier 2007, est celui du Valois, situé à Ormoy Villers. Il reçoit les déchets des habitants du Sud Est du SMVO. Cette répartition des quais de transfert, au delà du fait qu'elle limite considérablement la circulation des camions sur les routes, d'organiser aussi l'interface entre la collecte, de la responsabilité des collectivités adhérentes, l'activité de transport et le traitement du SMVO.

Le centre de traitement principal constitué :

- du centre de valorisation énergétique,
- du centre de tri,
- de la plate forme ferroviaire,

construit en deux ans, permet de recevoir l'intégralité des déchets ménagers (ordures ménagères – mise en service du centre de valorisation énergétique en 2004), et des déchets issus de la collecte sélective (journaux/magazines et emballages – mise en service du centre de tri en 2003) des habitants du territoire de l'Est de l'Oise.

Toutes ces composantes du centre de traitement principal, installation classée pour la protection de l'environnement, sont soumises à des obligations strictes conformément à l'arrêté d'autorisation du site délivré par le Préfet en 2001, puis modifié en 2006.

La Commission Locale d'Information et de Surveillance se réunit régulièrement, deux fois en 2006, une seule fois en 2007, pour étudier les résultats des contrôles faits sur l'installation. La CLIS est présidée par le Sous-Préfet de Senlis qui s'assure du bon fonctionnement de cette installation, avec le concours des services de l'Etat (essentiellement la DRIRE), et en toute transparence en présence notamment d'associations.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral, les déchets ménagers apportés sont en deçà de la limite de 157 500 tonnes, et les déchets industriels non dangereux provenant tous exclusivement de l'Oise traités sur l'installation à hauteur de 10 000 tonnes par an, sont inférieurs à la quantité maximum de 172 500 tonnes.

Le centre de tri voit les tonnages à traiter augmenter d'année en année, cela est le signe que les habitants du territoire trient plus, ce qui permet de valoriser davantage par recyclage les différents matériaux.

De plus, **le centre de valorisation énergétique**, construit sur cette zone industrielle, pour permettre de valoriser à la fois une énergie électrique et une énergie thermique, fonctionne désormais intégralement. En effet, depuis l'automne 2007, le centre de valorisation énergétique, en récupérant la chaleur dégagée par la combustion des déchets, a permis de vendre de l'électricité à EDF et de vendre de la vapeur aux industries voisines sur la plate-forme chimique.

La plate-forme ferroviaire reçoit quotidiennement les déchets d'ordures ménagères (caissons oranges) et les déchets issus de la collecte sélective (caissons jaunes), mais aussi, depuis novembre 2006, permet de transporter par le train les Journaux Reves Magazines triés au centre de tri vers la papeterie Norske Skog chargée de recycler le papier (JRM) et depuis début 2007, les mâchefers, résidus inertes de la combustion des déchets, vers la plate-forme de traitement des mâchefers EUROVIA située à Saint-Leu-d'Esserent.

L'ensemble de ces installations ont été dimensionnées en tenant compte des prévisions d'évolution démographique, et en tablant sur l'arrêt de la croissance des déchets produits par chaque habitant. A travers la mise en place d'un plan de prévention des déchets, le SMVO se préoccupe désormais des améliorations possibles en matière de tri et de prévention des déchets.

○ **Le Grenelle de l'Environnement souhaite inciter la mise en place d'un cadre réglementaire qui facilitera l'instauration par les collectivités locales d'une tarification incitative pour le financement de l'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, à travers son organisation, a permis de mutualiser les frais de transport, de valorisation et de recyclage des déchets sur son territoire, mais la collecte, compétence des communautés



4/ Les évolutions et le positionnement du SMVO

de communes, reste à la charge des collectivités adhérentes. Les tonnages de déchets ménagers des collectivités adhérentes au SMVO, sont pesés lors des passages des camions de collecte sur les ponts-bascules des quais de transfert et du centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul.

Ainsi le SMVO peut connaître les quantités par catégories de déchets collectées par ses collectivités adhérentes, mais individuellement, il est difficile de mesurer les déchets produits et générés par chacun de nous. Selon le type d'habitation, les modes de vie, les habitudes de consommation et les modèles familiaux, les quantités de déchets peuvent beaucoup varier d'un habitat à l'autre. Certaines collectivités en France ont mis en place la redevance incitative qui permet de connaître très précisément les déchets générés par les familles de manière précise. Le principe de cette redevance incitative est que le gros producteur de déchets paie plus cher que l'éco citoyen ayant pris de bonnes habitudes face à la gestion de ses déchets. Cette question peut être étudiée au sein de notre territoire mais ce système ne peut être généralisé du jour au lendemain. Des études réalisées dans le cadre du plan de prévention des déchets vont permettre au SMVO d'accompagner les adhérents intéressés par cette démarche, et en capitalisant les expériences nationales, de tenter de mesurer l'impact d'une telle politique, ses difficultés et ses atouts.

Avant d'envisager ce mode de fonctionnement, l'expérience allemande a montré qu'il est primordial de prévenir les habitants de cette éventualité dans un plan de prévention des déchets. Cette démarche sera sans doute le prochain axe à prendre en matière de prévention.

c/ Au niveau régional, à travers le Plan de Prévention des Déchets soutenu par l'ADEME Picardie et le Conseil régional de Picardie

Le Plan de Prévention du SMVO des Déchets a débuté en 2007. Dès 2006, le syndicat choisissait d'organiser son forum annuel sur le thème de la prévention des déchets. Par la suite, plusieurs élus, plusieurs collectivités adhérentes ont suivi le pas et mis en place des opérations ponctuelles sur leur territoire. Mais cette démarche, pour jouer un rôle efficace au sein du territoire et au niveau des tonnages de déchets ménagers collectés, doit être menée de front par l'ensemble des collectivités adhérentes. C'est pourquoi, le SMVO et ses élus ont pensé qu'il était nécessaire qu'un plan de prévention des déchets soit mené par le syndicat, se positionnant ainsi au centre des opérations. L'axe majeur de ce plan de prévention est de diminuer la taille de la poubelle de l'habitant du SMVO. En 2006, elle pesait 335 kg/hab/an, un peu moins que la moyenne nationale qui se situe à 360 kg/hab/an.

Simultanément, l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie commençaient à réfléchir à des plans de prévention des déchets au niveau régional ; dans ce cadre, ils ont retenu la candidature du SMVO et de 4 autres collectivités de la Région. Dans le cadre du plan de prévention des déchets financé par l'ADEME et le Conseil régional de Picardie, une aide méthodologique et financière est apportée à la fois aux animations de prévention des déchets organisées sur le territoire du SMVO, et aux deux postes de chargées de mission prévention des déchets spécifiquement créés.

Par ailleurs, l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie aiment, assistés par le CRIOC, un bureau d'étude belge spécialisé dans ce type d'animations de prévention des déchets, un réseau d'échanges. Le SMVO a pu ainsi bénéficier de l'expérience de collectivités belges ou du Nord de la France qui ont déjà avancé dans ce sens.

Au sein des services du SMVO, la mise en place de ce plan de prévention a engendré une remise en question de tous les services afin de correspondre à cette nouvelle démarche. Dans l'ensemble, le fonctionnement du SMVO était déjà en adéquation avec cette nouvelle démarche, cependant quelques petits réglages et des mises au point étaient nécessaires. Par exemple, pour éviter la surconsommation de papier, le recto verso et l'utilisation du papier au verso de l'imprimé déjà utilisé ont été largement recommandés et bien d'autres petites solutions...



10

Ce plan de prévention des déchets ne pouvait être soutenu uniquement par le service communication. Il doit faire partie d'une démarche globale de la part du syndicat. C'est pourquoi, dès le départ, ce plan de prévention des déchets a été organisé en étroite collaboration entre le service communication et le service technique. En effet, avant d'entamer une démarche globale mettant en avant l'image du SMVO et des ses adhérents, il était important de faire un bilan interne des pratiques en terme technique. La communication accompagne la démarche et l'explique, mais ne peut en aucun cas résoudre les problèmes liés au mode de fonctionnement.

En juin 2007, la première chargée de mission, Marlène CUNAT, a été recrutée. Encadrée par le service communication, en lien avec les services techniques, cette nouvelle chargée de mission prévention des déchets est très vite rentrée dans le bain des animations.

Durant l'année 2007, l'équipe prévention des déchets constituée de 3 personnes a surtout répondu aux attentes des adhérents volontaires pour mener des actions. Faute de moyens humains suffisants, elle a sillonné le territoire, crée des outils d'animation sur mesure en fonction des besoins des adhérents du SMVO. Cette démarche a permis d'identifier des collectivités déjà motivée par ce sujet, et ainsi de créer des outils en collaboration avec ces collectivités. Mais ce mode de fonctionnement ne pourra durer. L'équipe « Prévention des déchets » doit être renforcée par une deuxième chargée de mission, d'ici le début de l'année 2008, afin de prendre en main ce plan de prévention de manière différente. Il s'agit d'être moins dans l'action de terrain et plus dans l'accompagnement et le pilotage des opérations menées par nos adhérents.

d/ Au niveau départemental, par rapport à la révision du Plan Départemental Déchets du Conseil général de l'Oise

Le Conseil général de l'Oise entame la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l'Oise.

Toutes les collectivités et les syndicats possédant une compétence liée à la gestion des déchets dans l'Oise sont donc invités à venir débattre de leur fonctionnement, de leurs besoins, de leurs avenir au cours de débats pilotés par le Conseil général de l'Oise.

Le SMVO qui gère le transport, la valorisation, le traitement et le recyclage des déchets des habitants de l'est de l'Oise participe à ces débats, à travers plusieurs comités.

Depuis 1996, les élus du SMVO ont fait des choix ambitieux en matière d'environnement et de gestion des déchets. Ils se sont engagés dans une réelle démarche globale de développement durable. Pour cela, les élus ont consenti des efforts financiers importants, mais aussi et surtout se sont fédérés autour d'un objectif commun : trouver des solutions de développement durable pour gérer les déchets de l'Est de l'Oise





4 / Les évolutions et le positionnement du SMVO

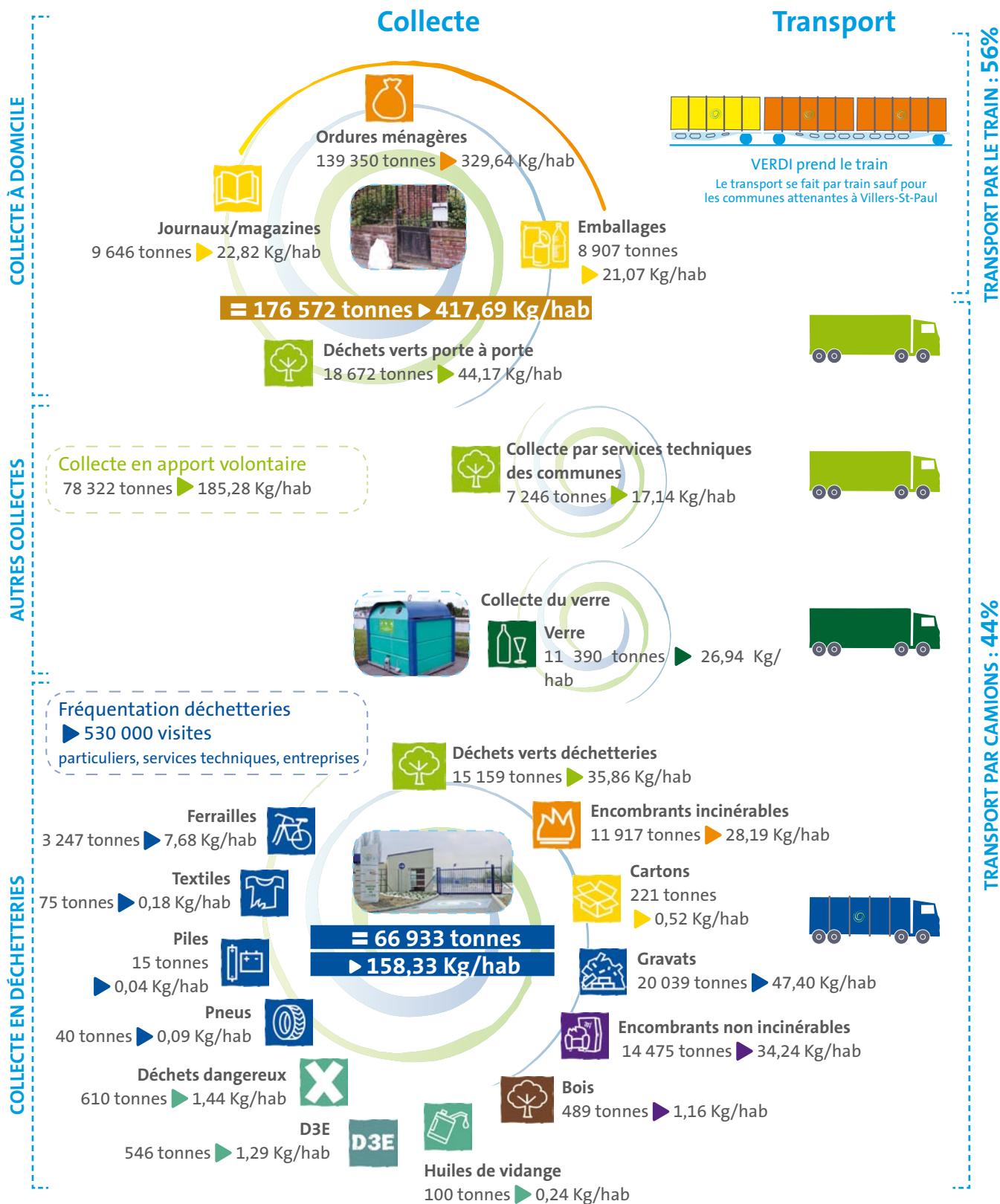


e/ Le circuit de valorisation des déchets du programme VERDI en 2007 :

TOTAL DÉCHETS COLLECTÉS = 262 141 tonnes

soit 620,10 Kg / habitant

12





de la collecte, du transport à la valorisation et la 2^e vie des déchets

Recyclage et Valorisation

2^e vie des matériaux

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : 60 %

VALORISATION ORGANIQUE : 15 %

Centre de Valorisation Énergétique
151 970 tonnes ► 359,49 Kg/hab



Énergie ► 34 185 MW

Sous-produits incinération
► 41 571 tonnes dont

○ Valorisés ► 37 434 tonnes

PSR : 2 414 tonnes = régénérés en bicarbonate

Mâchefers : 31 870 tonnes = utilisés en technique routière

○ Recyclés

Métaux ferreux : 2 940 tonnes

Métaux non ferreux : 210 tonnes

*seuls les REFIOM sont stockés (4 137 tonnes)



Compostage déchets verts
► 41 077 tonnes



Compost ► 13 500 tonnes

RECYCLAGE : 18 %

Acier 648 tonnes ► 1,53 Kg/hab
Aluminium 32 tonnes ► 0,08 kg/hab

Journaux/magazines
9 504 tonnes
► 22,48 Kg/hab

Briques 260 tonnes
► 0,62 Kg/hab

Centre de Tri
16 626 tonnes ► 39,33 Kg/hab

Plastiques 1 756 tonnes
► 4,15 Kg/hab

Cartons 3 410 tonnes
► 8,07 Kg/hab

Gros de magasin 667 tonnes
► 1,58 Kg/hab

Cartons déchetteries 268 tonnes ► 0,63 Kg/hab

Sacs de collecte 81 tonnes ► 0,19 Kg/hab

Exemples de 2^e vie

Acier ► 12 155 chariots de supermarchés

Aluminium ► 18 550 trottinettes

Journaux/magazines + cartons
► 166 777 780 boîtes de céréales

Briques ► 387 460 briques de 1 litre

Plastiques :
PET : 1200 tonnes ► 1950 pulls-over
PEHD : 500 tonnes ► 8 bancs publics



VERRE : recyclage direct dans usine de St-Gobain près de Soissons



Verre

Recyclage filières extérieures pour déchetteries ► 24 451 tonnes



Autre traitement dans filière spécifique ► 14 391 tonnes



610 tonnes ► 1,44 Kg/hab



100 tonnes ► 0,24 Kg/hab

STOCKAGE



Encombrants non incinérables ► 14 475 tonnes

Sous-produits traités par enfouissement

* REFIOM ► 4 137 tonnes
et 870 tonnes d'ordures ménagères (conséquences de soucis techniques)

TRAITEMENT : 7 %

5/ L'ÉNERGIE DES DÉCHETS, UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE

a/ Le choix des élus du SMVO : la valorisation énergétique par cogénération

Les déchets ménagers contiennent de l'énergie, en moyenne 2 100 kilocalories par tonne de déchets.

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a fait le choix dès 1997 de récupérer au maximum cette énergie, grâce à une cogénération.

La cogénération consiste à récupérer à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir des déchets que l'on ne peut pas recycler.

14

Comment ça marche ?

Les déchets ménagers sont déversés dans la fosse du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Ils sont introduits dans un four, où ils sont brûlés. Les gaz chauds de combustion circulent ensuite dans un circuit où la chaleur des gaz est transmise, au travers d'un réseau d'échange, à l'eau contenue dans le circuit de la chaudière.

En fin de parcours, l'eau contenue dans le circuit de la chaudière a été transformée en vapeur sous pression à 43 bars, et à 420 °C.

Cette vapeur entraîne les turbines, qui elles-mêmes entraînent l'alternateur. Le mouvement va alors fabriquer de l'électricité, comme le fait une dynamo de bicyclette. L'usine a la capacité de produire environ 80 000 MWh par an.

Mais ce n'est pas tout : une partie de la vapeur produite, détendue à 14 bars, est livrée par une canalisation de 1,2 km à plusieurs entreprises industrielles de la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul. Ces dernières vont utiliser cette vapeur directement dans leurs installations, en substitution d'une énergie non renouvelable (gaz naturel par exemple).

Le terme de cogénération désigne cette double valorisation de l'énergie :

- sous forme d'électricité d'une part,
- sous forme de vapeur industrielle d'autre part.

b/ En 2007, la livraison de la vapeur aux industries de la plate-forme

En septembre 2007, après des négociations de près de 10 ans avec les entreprises de la plate-forme chimique, et la résolution de différents problèmes techniques, la livraison de vapeur débute, 18 457 tonnes de vapeur sont alors livrées, ce qui correspond à 3 894 MWh.

En ce qui concerne l'électricité, 31 805 MWh d'énergie électrique a été produite (contre 39 243 MWh en 2006). Cette production, inférieure à celle attendue, s'explique par une panne du GTA (Groupe Turbo Alternateur) de février à septembre 2007, qui a réduit de près de deux tiers la production d'électricité de l'usine.

Pour permettre le fonctionnement de l'usine, une partie de l'électricité produite a été consommée, pour assurer les besoins du centre de valorisation énergétique et ceux du centre de tri, soit 3 994 MWh. Néanmoins, pendant la panne du GTA, 7 838 MWh ont dû être achetés pour fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement des installations.

Ainsi, en fonctionnement normal, chaque année, les déchets permettent de récupérer l'énergie équivalente à celle consommée par 25 000 foyers, ou 75 000 habitants.

Pour aller plus loin, à la demande des élus de l'Agglomération Creilloise, une étude débute pour définir la faisabilité de la livraison de la vapeur aux réseaux de chaleur urbain les plus proches.



5 / L'énergie des déchets, une énergie renouvelable

L'électricité excédentaire a été exportée sur le réseau EDF et vendue pour des usages extérieurs, à hauteur de 27 811 MWh.

ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE	ENERGIE ÉLECTRIQUE RÉCUPÉRÉE		ENERGIE THERMIQUE RÉCUPÉRÉE
			
7 838 MWh	31 805 MWh		18 457 tonnes de vapeur
	Dont électricité Autoconsommée	Dont électricité Exportée	Exportée vers industriels
			
	3 994 MWh	27 811 MWh	
BILAN ÉLECTRIQUE DE L'USINE			BILAN THERMIQUE
23 967 MWh produite			3 894 MWh
27 861 MWh d'énergie électrique et thermique valorisée			

15

Pour réaliser la quantité d'énergie que cela représente, sachez qu'un foyer consomme en moyenne 4 MWh par an (chauffage, appareils de froid, HIFI, lave linge et sèche linge ...).

Au total, les 27 861 MWh produits et utilisés en 2007, sont l'équivalent de la consommation moyenne d'énergie de 6 965 foyers (avec 3 habitants par foyer), ou de 20 900 habitants.

En fonctionnement normal, attendu pour 2008 :

ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE	ENERGIE ÉLECTRIQUE RÉCUPÉRÉE		ENERGIE THERMIQUE RÉCUPÉRÉE
			
0 MWh	80 000 MWh		100 000 tonnes de vapeur
	Dont électricité Autoconsommée	Dont électricité Exportée	Exportée vers industriels
			
	11 000 MWh	69 000 MWh	
BILAN ÉLECTRIQUE DE L'USINE			BILAN THERMIQUE
80 000 MWh produite			21 100 MWh
101 100 MWh d'énergie électrique et thermique valorisée			

c/ Les déchets des ménages de l'est de l'Oise, producteurs d'énergie

Quels déchets ménagers sont traités par valorisation énergétique ?

- les déchets ménagers résiduels, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent être traités par les autres filières de valorisation,
- les encombrants incinérables collectés sur le réseau des déchetteries Verdi,
- les refus de tri de la collecte sélective.

En complément, la société ESIANE, qui assure l'exploitation de l'usine (délégation de service public), traite pour son compte des déchets industriels non dangereux de l'Oise, avec un intéressement financier pour le SMVO, dans la limite de 172 500 tonnes, capacité autorisée par l'Arrêté Préfectoral.

16

Les chiffres :

Déchets valorisés sous forme d'énergie	Tonnage 2007	Par habitant (423 000)
Ordures ménagères résiduelles	138 480	327 kg/hab /an
Encombrants incinérables de déchetteries	11 910	28 kg/hab /an
Refus de tri	1 580	4 kg/hab/an
Total déchets ménagers	151 970	359 kg/hab /an
Déchets industriels banals	9 160	
Total déchets	161 130	

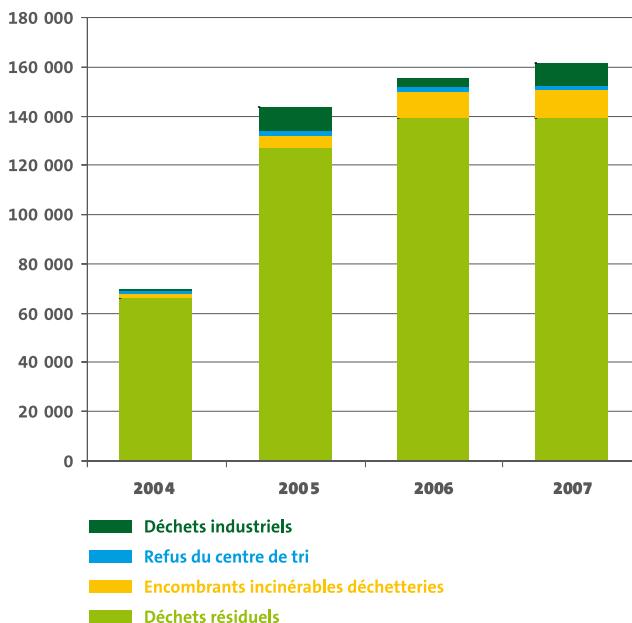
- L'équivalent annuel de l'énergie de 20 900 habitants valorisée, ou aussi 18 jours d'énergie des foyers du territoire du SMVO issue des déchets

d/ L'évolution du tonnage traité au Centre de Valorisation énergétique depuis 2004

Le centre de valorisation énergétique a été mis en service courant 2004.

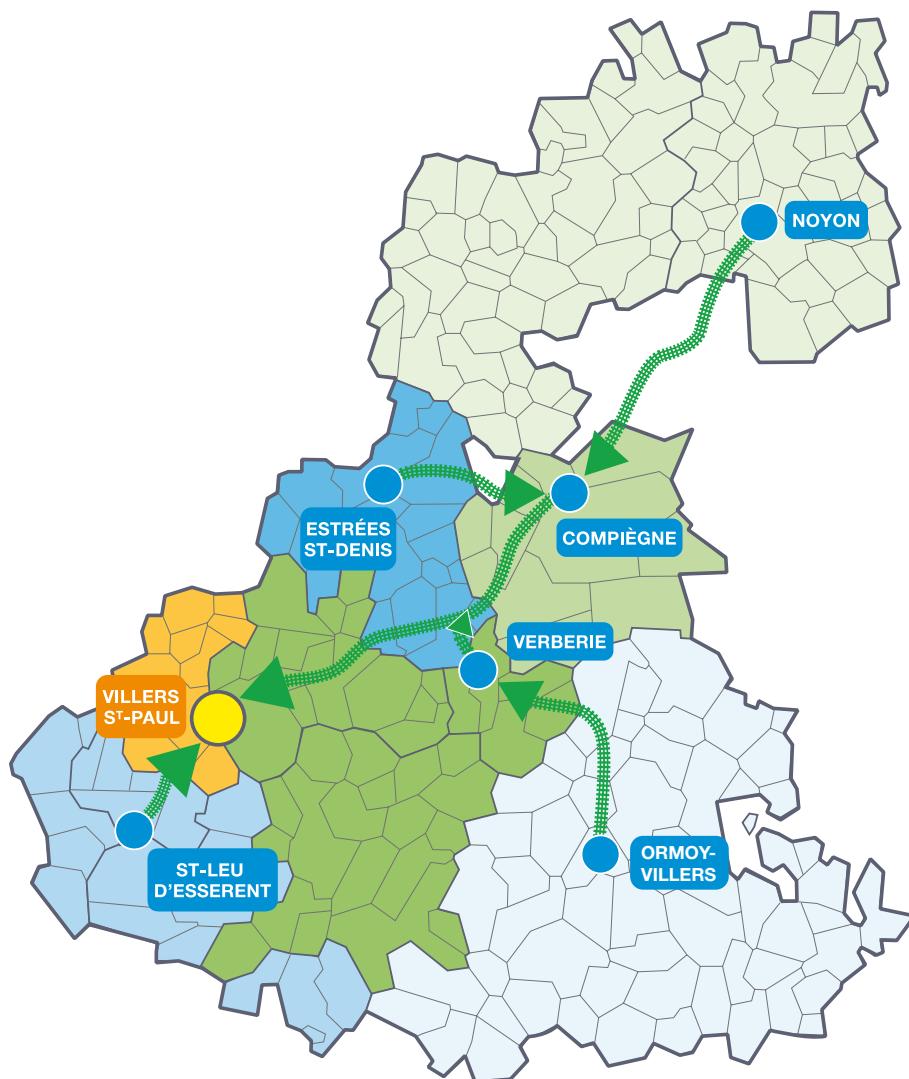
C'est seulement en 2006, que la totalité du tonnage des collectivités adhérentes a pu y être traitée, lorsque les équipements de transfert ont été réalisés.

L'évolution du tonnage traité figure dans ce graphique :



6/ LE TRANSPORT EN TRAIN, UN CHOIX DURABLE

Dès la création du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en 1996, les élus choisissent de mettre en place un dispositif de transport alternatif à la route pour acheminer les déchets jusqu'au Centre de Traitement Principal à Villers-Saint-Paul.



- | | | | | | |
|--|------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------|
| | Plate-forme ferroviaire de Villers-S'-Paul du Centre de Traitement Principal | | Communes rattachées au quai de transfert de Noyon | | Communes rattachées au quai de transfert de Verberie |
| | Quais de transfert rail/route Verdi | | Communes rattachées au quai de transfert d'Estrées-St-Denis | | Communes rattachées au quai de transfert de St-Leu-d'Esserent |
| | Transport par voie ferrée | | Communes rattachées au quai de transfert de Compiègne | | Communes rattachées au quai de transfert d'Ormoy-Villers |
| | | | Communes rattachées au centre de traitement de Villers-S'-Paul | | |



a/ Grâce au train, moins de camions sur les routes

Ce mode de transport évite de surcharger les routes de l'est de l'Oise, et les nuisances associées, en particulier aux abords du Centre de Traitement Principal à Villers-Saint-Paul, et réduit la consommation d'énergie nécessaire au transport.

Le taux d'acheminement des déchets par train jusqu'au centre de valorisation de Villers-Saint-Paul est de 56 % (contre 52 % en 2006).

○ Les 88 448 tonnes de déchets transportées par le train ont évité la circulation de plus de 10 000 camions

Les six quais de transfert sont opérationnels depuis fin 2006, avec la mise en service du dernier des quais de transfert à Ormoy-Villers.

b/ La part de déchets ménagers transportés par le train

En 2007, l'activité du quai de Saint-Leu-d'Esserent a été interrompue pendant plusieurs mois, par sécurité pour les agents de la société SITA, en charge de l'exploitation (en raison de fuite dans le bâtiment affectant les équipements électriques). Avec un fonctionnement en année pleine du quai de transfert de Saint-Leu-d'Esserent, ce taux aurait été de 71 %.

Les déchets résiduels non recyclables (Ordures ménagères résiduelles) sont placés dans des caissons orange, (environ 11 tonnes par caisson), les emballages et les journaux/magazines dans des caissons jaunes (respectivement 2 tonnes et 7 tonnes par caisson).

c/ Le transport des mâchefers et des journaux, revues, magazines... aussi par le train

○ Depuis début 2007, les évacuations des 35 000 tonnes de mâchefers, déchets inertes issus de la combustion des déchets, ont été réalisées par le train.

○ Durant les 3 derniers mois de 2007, le repeneur des journaux/magazines, le groupe papetier Norske Skog, a évacué environ 2 500 tonnes de journaux/magazines par le train jusqu'à son usine des Vosges.

○ Le SMVO teste l'évacuation des déchets encombrants incinérables des déchetteries les plus éloignées de Villers-Saint-Paul par le train.

○ Pour se représenter les choses, mis bout à bout, l'ensemble des 10 500 caissons ferroviaires de déchets transportés dans l'année 2007 formerait un train de 70 kilomètres.

Acheminement	Emballages	Journaux magazines	Déchets résiduels	Total
Routier	1 391	1 367	33 176	35 934
Routier provisoire	1 665	1 868	28 407	31 941
Ferroviaire par quai de transfert				
Estrées-Saint-Denis	547	456	3 766	4 769
Noyon	1 087	1 268	15 829	18 181
Compiègne	1 234	1 662	24 556	26 744
Verberie	1 611	1 682	14 665	17 958
Saint-Leu-d'Esserent	267	276	3 699	4 242
Ormoy-Villers	1 105	1 067	14 381	16 553
Total ferroviaire	5 851	6 411	76 176	88 448
Fonctionnement dégradé vers Centre de Stockage			870	
Total (tonnes)	8 907	9 646	139 350	156 323

7/ LE TRI... PASSE PAR QUATRE CHEMINS

Le tri permet de séparer à la source les déchets qui peuvent être transformés en une nouvelle matière première, ce qui économise les matières premières et l'énergie nécessaire à leur transformation.

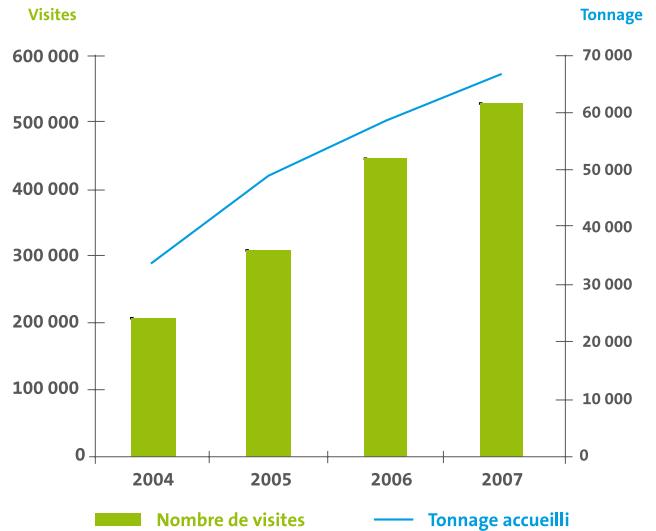
Le programme Verdi permet de réutiliser la matière des déchets :

- à partir du tri réalisé en déchetterie,
- par la collecte sélective des emballages et des journaux/magazines,
- par la collecte spécifique des végétaux,
- et par la valorisation des déchets inertes issus de l'incinération.

a/ Les déchetteries, un grand succès !

Les déchetteries Verdi se sont complétées en 2007 avec l'ouverture de la déchetterie de Ressons-sur-Matz.

Avec 20 déchetteries en fonction, le tonnage accueilli et le nombre de visites ne cessent de croître depuis 1998, preuve que le service déchetterie a pris une place importante dans le tri quotidien de nos déchets encombrants ou dangereux.

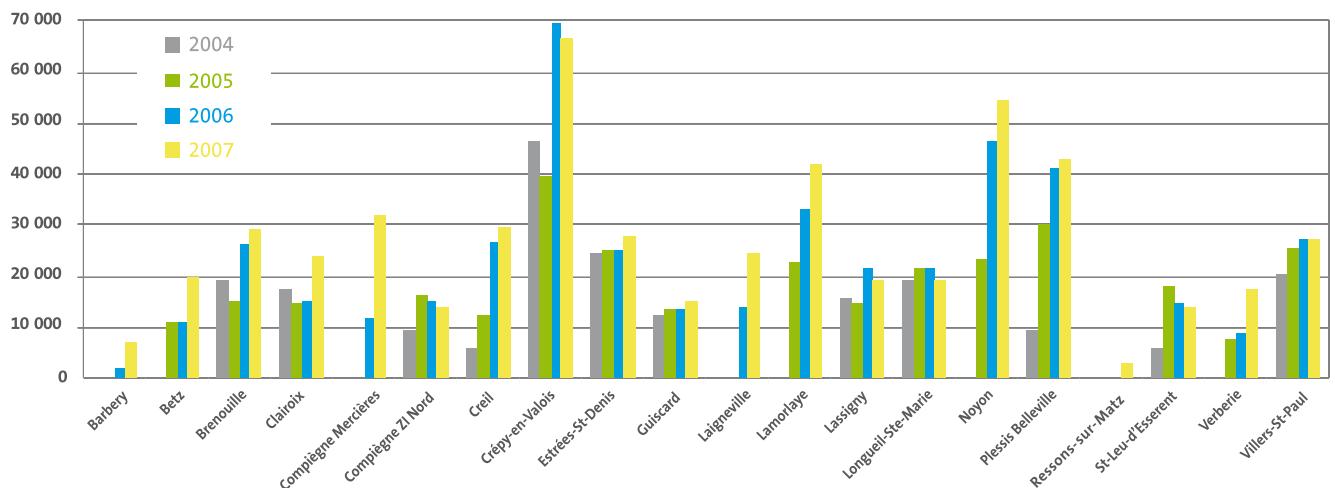


En 2007, le réseau de déchetteries Verdi a enregistré près de 530 000 visites contre 446 000 visites en 2006, soit une augmentation d'environ 19 %.

La fréquentation a augmenté sur la majorité des sites, certains reports semblent se produire autour des sites de Compiègne et de Laigneville, ouverts en 2006 et dans le secteur de Ressons-sur-Matz, où une déchetterie a été mise en service en 2007.

En 2007, deux nouveaux services ont été mis en place : la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et la collecte du bois, qui donnent des résultats conformes aux prévisions.

Evolution de la fréquentation sur les déchetteries :





- Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont regroupés dans des locaux spécialement aménagés sur toutes les déchetteries (à l'exception de Villers-Saint-Paul, où le dispositif sera mis en place en 2008). Ils sont ensuite gérés par un éco-organisme agréé Ecologic, qui fait appel à plusieurs opérateurs :

- Pour la collecte : Véolia Propreté,
- Pour le démantèlement : l'entreprise adaptée ACVO,
- Pour le traitement :
 - des gros appareils, les établissements BRION,
 - des petits appareils, un site de traitement Véolia,
 - des écrans, la société Pathé,
 - et des appareils de froid, l'usine de CFF.

Les tonnages collectés ont augmenté progressivement depuis avril 2007, date du lancement de la filière. Le tonnage attendu en année pleine est de 1 300 tonnes par an, soit environ 3 kg/hab/an. Cette quantité est supérieure aux prévisions, et contribue de façon importante sur le territoire du SMVO, à l'atteinte de l'objectif européen de collecter, à la fois auprès des revendeurs et des déchetteries, 4 kg/hab/an de déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'objectif de collecte de la nouvelle filière de D3E est largement atteint avec en année pleine une collecte à hauteur de 3 kg par habitant par an.

Le bois était jusqu'en novembre 2007 collecté en déchetterie avec la filière des encombrants incinérables, à destination de la valorisation énergétique sur le site de Villers-Saint-Paul. Une étude a permis de déterminer que près de la moitié des 12 000 tonnes d'encombrants incinérables collectés en 2006 était constituée de bois. Les élus du SMVO ont décidé de collecter séparément ce bois sur toutes les déchetteries, et de les diriger vers des sociétés spécialisées qui valorisent au mieux le bois collecté selon sa qualité.

Merci aux agents de déchetteries pour leur implication dans la mise en œuvre de ces nouvelles filières, qui permettent de valoriser encore davantage les déchets accueillis.

Ainsi, en 2007, 59 % des tonnages ont été dirigés vers des filières de valorisation matière (ou de compostage), et 18 % vers une valorisation énergétique, soit 77 % de valorisation des déchets collectés en déchetterie en 2007.

158 kg collectés par habitant en déchetterie en 2007 (contre 138 kg en 2006)

Tonnages	2006	2007	Evolution	Kg par habitant et par an	Mode de valorisation majoritaire
Encombrants non incinérables	12 448	14 475	16,28%	34,24	Stockage
Encombrants incinérables	10 701	11 917	11,36%	28,19	Valorisation énergétique
Terres et gravats	16 917	20 039	18,45%	47,40	Valorisation matière
Déchets verts	13 678	15 159	10,83%	35,86	Compostage
Bois (début en novembre 2007)		489	-	1,16	Valorisation matière
Cartons	277	221	-20,22%	0,52	Valorisation matière
Ferrailles	3 303	3 247	-1,70%	7,68	Valorisation matière
Piles*	10	15	50%	0,04	Valorisation matière
Textiles*	60	75	25%	0,18	Valorisation matière
Pneus*	38	40	5,26%	0,09	Valorisation matière
Huiles de vidange	99	100	1,01%	0,24	Traitement
Déchets dangereux	628	610	-2,87%	1,44	Traitement
D3E (mis à partir d'avril 2007)		546		1,29	Valorisation matière
Total tonnage	58 159	66 933	15,09%	158,33	

* tonnage estimé

7 / Le tri... passe par quatre chemins

b/ La collecte sélective des emballages et des journaux

Dans chaque foyer de l'Est de l'Oise, chacun dispose désormais des moyens pour trier ses emballages et papiers recyclables.

Le verre est collecté par apport dans les conteneurs placés sur la voie publique. Transporté vers les installations de Saint-Gobain, près de Soissons, il est recyclable à l'infini. Le tonnage collecté a légèrement baissé entre 2006 et 2007, il représente **27 kg par habitant et par an**.

Tonnage collecté	2006	2007	Evolution
Verre	11 394	11 390	- 0,04%

Pourtant, les études sur la composition des déchets ont montré qu'il reste encore plus de 20 kg de verre par habitant à extraire des ordures ménagères. Les efforts de sensibilisation et d'entretien des parcs de conteneurs à verre doivent se poursuivre.

Les journaux, revues et magazines sont collectés au domicile des habitants, la quantité collectée a augmenté de 3,75 % en 2007 permettant de réduire la part de déchets non recyclés.

Tonnage collecté	2006	2007	Evolution
Journaux / magazines	9 300	9 650	3,76%

Après passage au centre de tri, où les erreurs de tri sont enlevées pour pouvoir respecter le cahier des charges du repreneur, les journaux/magazines sont envoyés dans la papeterie Norske Skog, de Golbey (Vosges), où ils sont transformés en papier journal.

Les analyses à l'entrée du centre de tri montrent que la qualité des journaux/magazines collectés reste élevée, avec un taux de refus de 5,45 % en 2007 (contre 5,57 % en 2006 et 6,17 % en 2005).

Les emballages sont collectés au domicile des habitants, la quantité collectée a augmenté de près de 10 % en 2007, permettant de réduire la part de déchets non recyclés.

Tonnage collecté	2006	2007	Evolution
Emballages	8 100	8 900	9,88%

Après passage au centre de tri, les erreurs sont enlevées et les différents matériaux d'emballages sont séparés, en fonction des cahiers des charges des repreneurs.

Les analyses à l'entrée du centre de tri montrent que la qualité des emballages collectés s'est quelque peu détériorée avec des erreurs de tri de 25,27 % en 2007 (contre 24,30 % en 2006 et 24,70 % en 2005).

La sensibilisation aux consignes de tri des habitants, jeunes et moins jeunes, sans oublier la formation des agents de collecte est à poursuivre.

Par avenant, la société Eco Emballages a modifié le cahier des charges des flacons plastiques récupérés, les bouteilles ayant contenu de l'huile sont désormais acceptées.

(Tonnes)	2005	2006	2007	Evolution	kg/hab/an
Acier	546	636	648	1,89%	1,53
Aluminium	0	35	32	-8,57%	0,08
Papier / carton d'emballages	2 846	2 828	3 410	20,58%	8,07
Cartons bruns	257	321	268	-16,51%	0,63
Journaux / magazines	8 134	9 180	9 504	3,53%	22,48
Autres papiers	1 059	782	667	-14,71%	1,58
Briques alimentaires	227	249	260	4,42%	0,62
Sacs de collecte	135	64	81	26,56%	0,19
Bouteilles plastiques	1 492	1 706	1 756	2,93%	4,15
Total	14 696	15 802	16 625	5,21%	39,33

39 kg par habitant de matières premières triées au centre de tri sont recyclées

Grâce à l'augmentation des tonnages recyclés, et de l'augmentation des recettes (subvention Eco Emballages, intéressement aux ventes de matériaux), l'activité de transport et de tri est équilibrée en 2007, ce qui permet au SMVO de ne pas faire appel aux contributions financières de ses adhérents.

c/ La collecte des végétaux

Le SMVO dans le cadre de sa compétence, prend en charge le compostage des **déchets végétaux** collectés à la fois en déchetteries, mais également auprès des particuliers à domicile et auprès des services techniques des communes.

	2006	2007	Evolution
Services techniques	6 069	7 246	19,39%
Collecte à domicile	18 976	18 672	-1,60%
Déchetteries	13 678	15 159	10,83%
Total	38 742	41 077	6,03%



97 kg par habitant de déchets végétaux sont compostés

Ces déchets végétaux sont transportés jusqu'aux 7 plates-formes de compostage réparties sur le territoire, ce qui permet de réduire les distances de transport.

Lors du processus de fabrication du compost, environ 2/3 du poids des végétaux disparaît. Ainsi, seul environ 1/3 du tonnage entrant sur les plates-formes est transformé en compost.

Ce compost est utilisé pour structurer et enrichir les sols agricoles ou revégétaliser des zones entretenues par des paysagistes.

d/ Sans oublier la récupération des déchets inertes issus du Centre de Valorisation Énergétique

Après récupération de l'énergie de combustion des déchets, **la partie inerte (minérale)** des déchets ménagers est extraite du four du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et valorisée sur la plate-forme MRVO à Saint-Leu d'Esserent.

Cette fraction, ou mâchefers, représente environ 25 % du tonnage entrant, soit 35 020 tonnes en 2007, et contient des matériaux qui sont recyclés :

- 210 tonnes de métaux non ferreux,
- 2 940 tonnes de métaux ferreux,
- le reste, soit 31 870 tonnes en 2007, après maturation est utilisé en sous-couche routière.

82 kg par habitant de métaux et de mâchefers sont recyclés

Quelle valorisation des déchets ?

- 82 kg par habitant de métaux et de mâchefers sont recyclés
- 97 kg par habitant de déchets végétaux au total sont compostés
- 27 kg par habitant d'emballages de verre sont recyclés
- 39 kg par habitant d'emballages et de papiers sortants du centre de tri sont recyclés
- 58 kg par habitant de déchets de déchetterie sont valorisés sous forme matière

Au total, grâce aux filières de tri, 303 kg de déchets par habitant sont effectivement valorisés sous forme matière.

8/ LES COÛTS

a/ Le budget

Le Budget (Budget Prévisionnel et Décision modificative) s'équilibrait en dépenses et en recettes en 2007 à un peu plus de 56 millions d'euros, soit :

22,5 M€ pour l'investissement

33,5 M€ pour le fonctionnement

Le niveau de réalisation du budget :

- Concernant l'investissement, y inclus les "Restes à Réaliser", les dépenses se sont élevées à 15,94 M€ soit 71%.
- S'agissant du fonctionnement courant, le budget a été réalisé à hauteur de :

▶ 90 % en dépenses (30 M€ de réalisation)

▶ 100 % en recettes (33,69 M€ de réalisation)

Ce budget est financé à hauteur de presque 60% par les « participations » des collectivités.

b/ Les coûts unitaires 2007

Au total, le SMVO est rémunéré par ses collectivités adhérentes pour quatre services :

○ le service de transport et de traitement des déchets ménagers résiduels

Le prix unitaire pour 2007 était de 70,90 € HT par tonne, soit en ajoutant la TVA à un taux de 5,5 % permise par l'existence du contrat avec Eco-Emballages, un coût TTC de 74,80 € par tonne de déchets prise en charge.

La prise en charge s'effectue soit à Villers-Saint-Paul soit sur un quai de transfert, et la pesée est établie par un pont bascule.

Cette part représente en moyenne (139 350 tonnes et 422 738 habitants) 24,66 € TTC par habitant en 2007.

Les collectivités adhérentes qui mettent en œuvre des actions de prévention du tonnage de déchets résiduels peuvent ainsi réduire le coût du traitement des déchets.

• la part du transport dans le coût de transport et traitement, est de l'ordre de 30 € HT par tonne, soit le traitement représente plus d'un tiers du coût à la tonne facturée.

○ le service de transport et de tri des emballages et des journaux/magazines

Le prix de ce service avait été estimé dans le budget prévisionnel 2007 à 36,50 € HT par tonne, soit environ 1,50 € TTC par habitant.

Grâce à l'amélioration de la performance de collecte qui a augmenté les soutiens financiers de la société Eco-Emballages, ainsi que la mise en place du dispositif Ecofolio, qui finance pour partie la fin de vie des papiers, cette filière est équilibrée en recette et en dépense pour l'année 2007, et contrairement aux prévisions, le SMVO n'a pas eu à faire appel aux contributions des adhérents.

Une prévision de coût nul a été inscrite au Budget Primitif de 2008.

○ le service de compostage des déchets végétaux collectés en porte à porte et auprès des services techniques municipaux

Depuis 2002, le SMVO prend en charge le compostage de tous les déchets végétaux collectés, c'est-à-dire ceux provenant non seulement des déchetteries, mais également ceux issus des collectes au domicile des particuliers et de celles effectuées par les services techniques municipaux.

Ce service est facturé à l'habitant, à hauteur de 2 € HT pour 2007, soit 2,11 € TTC.

○ le service déchetteries

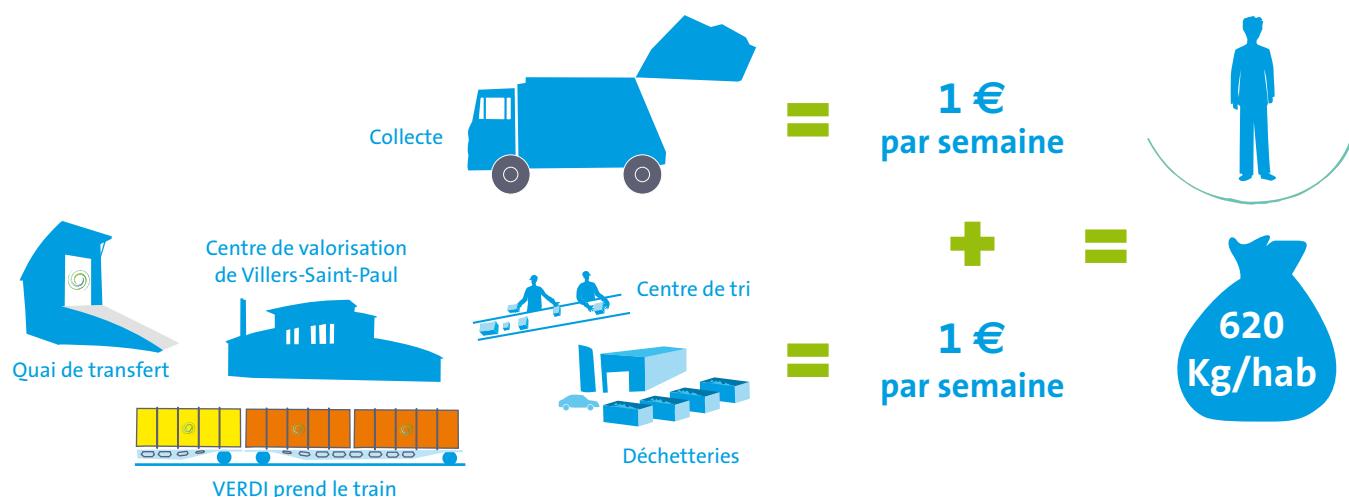
Le service déchetteries, qui gère un tonnage croissant et des filières de plus en plus nombreuses, est facturé en fonction du nombre d'habitants à chaque collectivité adhérente. Les mises en place de nouvelles filières en 2007 (bois et équipements électroniques) ont été réalisées sans impact financier.

L'évolution du coût de ce service provient en grande partie de l'évolution du tonnage collecté (+ 14 % en 2007 par rapport à 2006), évolution qui est constatée de manière générale en France.

Le coût en 2007 était de 21,85 € HT, soit 23,05 € TTC.

Au total, le coût par habitant pour le traitement est de 49,82 € TTC par habitant (contre 46,55 € TTC en 2006).

Le SMVO et certaines collectivités adhérentes (Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée et Communauté de Communes du Pays de Valois) se sont engagés dans une démarche de comptabilité analytique normalisée, appelée Comptacoût, développée par l'ADEME, qui permettra de comparer les coûts de gestion de déchets sur les mêmes bases, avec les autres collectivités de France. Cette méthode permet de distinguer les coûts bruts, les coûts aidés et les coûts facturés, elle complète l'analyse purement comptable du compte administratif.



Soit moins de 2 euros/habitant/semaine

c/ Zoom sur les adhérents du SMVO

SYNTHESE	valorisation énergétique (70,90 €HT /tonne)			collecte sélective (0 €/tonne)	déchetteries (23,85 € HT/hab)		coût total /hab
	tonnage	global (TTC)	par hab (TTC)		tonnage	global	
CC Aire Cantilienne	15 124	1 131 239	31,16	1 870	913 409	25,16	56,32
Pays Noyonnais	10 239	765 898	22,49	1 424	856 723	25,16	47,65
CC Pays Sources	5 588	417 941	21,67	932	485 362	25,16	46,83
CC de l'Agglomération Creilloise	26 197	1 959 490	28,07	1 864	1 756 319	25,16	53,23
CC Liancourtois	6 979	521 991	23,87	894	550 098	25,16	49,03
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	9 296	695 300	20,93	1 798	835 916	25,16	46,09
CC Basse Automne	3 238	242 166	24,85	478	245 184	25,16	50,01
A R C	24 236	1 812 874	24,87	2 927	1 833 988	25,16	50,03
CC Plaine d'Estrées	4 703	351 796	21,59	1 108	409 982	25,16	46,75
Pays de Valois	15 248	1 140 529	22,31	2 172	1 286 179	25,16	47,47
CC des Pays de Senlis	9 564	715 365	23,85	1 601	754 725	25,16	49,01
CC La Ruraloise (100 %)	3 807	284 748	22,59	646	317 192	25,16	47,75
CC Pierre-Sud-Oise	2 594	194 019	18,15	631	268 960	25,16	43,31
La Chapelle en Serval (100 %)	1 281	95 802	38,12	48	63 227	25,16	63,28
Mortefontaine (100 %)	419	31 343	43,11	53	18 291	25,16	68,27
Plailly (100 %)	838	62 687	38,91	111	40 533	25,16	64,07
TOTAL	139 348	10 423 185	24,66	18 557	10 636 088	25,16	49,82

9/ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

a/ Qu'est ce que la prévention des déchets ?

- QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets est l'ensemble des actions visant à :

- éviter ou réduire la production des déchets,
- limiter la nocivité des déchets,
- faciliter l'élimination et la valorisation des déchets.

La prévention concerne toutes les actions en amont de la collecte des déchets. Elle est complémentaire de la collecte sélective et du tri en déchetteries.

- QUI PEUT FAIRE DE LA PRÉVENTION ?

- Chacun d'entre nous peut contribuer à limiter la production de déchets et à trier. Entreprises, consommateurs, collectivités, scolaires, nous sommes tous concernés.
- Les petits gestes du quotidien peuvent limiter la production de déchets. Des solutions simples qui peuvent faire beaucoup.

- QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LE POIDS DE LA « POUBELLE DU SMVO » ?

• Améliorer le tri

○ **Quantitatif** : Augmenter le nombre de trieurs... et la quantité de déchets recyclables en triant aussi les déchets auxquels on pense moins (petits pots en verre, flacons de shampoing...)

○ **Qualitatif** : Améliorer la qualité du tri en continuant à rappeler les consignes de tri (à domicile, dans les écoles, à l'occasion des manifestations locales, dans les publications écrites, sur les sites Internet des collectivités)

• Réduire les déchets à la source

- Favoriser les gestes d'eco-consommation
- Promouvoir le réemploi

• Promouvoir le compostage individuel en zone rurale

- Organiser des animations sur le compostage individuel (déchets verts, restes de repas...)
- Aider à la mise en place d'actions de compostage individuel

b/ Que contient la poubelle résiduelle "grise" type d'un habitant du SMVO ?

La poubelle actuelle dite poubelle grise d'un habitant du territoire du SMVO pèse 335 kg/an. Malgré l'existence de la collecte sélective, de 20 déchetteries (qui permettent le dépôt des déchets verts, des encombrants, des déchets dangereux...), la poubelle du SMVO se compose encore de :

○ 22 % d'emballages et de journaux

○ 7 % de déchets verts de jardin

○ 39 % de déchets biodégradables

Plus des 2/3 du contenu de la poubelle (type SMVO) pourraient encore être valorisés

Déchets bio-dégradables

(restes de repas, épluchures...)

Déchets verts de jardin

Emballages recyclables

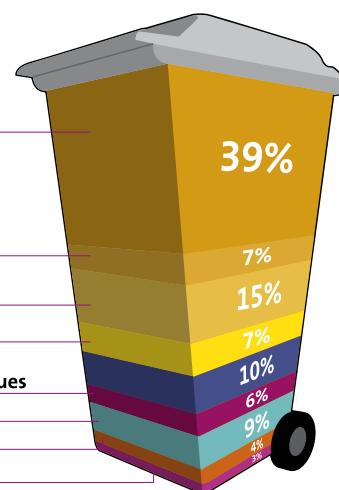
Journaux / magazines

Déchets non recyclables plastiques

Déchets non recyclables autres

Vêtements et chaussures

Autres



En habitat individuel, les personnes volontaires peuvent réduire près de la moitié le poids de leur poubelle en pratiquant du compostage à domicile !

La poubelle type d'un français est un peu plus lourde, mais ceci n'est pas une raison pour ne pas continuer à faire des efforts pour baisser le poids de notre poubelle.

Un célibataire :

1 jour = 1 kg ou 6 litres de déchets
1 an = 360 kg

Une famille de 4 personnes

1 jour = 24 litres de déchets
1 an = 1 460 kg = un 4x4

Les français :

1 jour = 390 millions de litres
soit 195 000 piscines olympiques
1 an = 21,75 millions de tonnes
soit 2 500 fois la Tour Eiffel



En 2007, 151 970 tonnes de déchets ménagers (y compris refus de tri et encombrants incinérables de déchetteries) ont été valorisées au centre de valorisation énergétique à Villers-Saint-Paul.

La limite de traitement de déchets ménagers du centre de valorisation énergétique est fixée par l'arrêté préfectoral à 157 500 tonnes par an.

Aujourd'hui, le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul est utilisé à 96 % de sa capacité autorisée.

c/ Le Plan de Prévention des déchets

Le premier juin 2006, le SMVO organisait un forum sur la prévention des déchets afin de convaincre ses adhérents et les acteurs locaux du monde des déchets qu'au delà du tri, il était important de réagir face à la progression constante de déchets produits par chacun, individuellement.

En effet, lorsqu'on examine le contenu de la poubelle type d'un habitant du territoire du SMVO, on peut voir qu'il reste encore de fortes marges de manœuvre, en matière de tri mais aussi en prévention des déchets.

Depuis, le Grenelle de l'Environnement a confirmé l'importance de cette réflexion en amont du tri et toutes les premières conclusions des débats invitent les collectivités à réfléchir à l'organisation de plans de prévention des déchets.

Fin 2006, l'ADEME Picardie, partenaire du Forum de prévention des déchets organisé en juin 2006 par le SMVO, évoque la possibilité d'organiser un plan de prévention des déchets au niveau régional, ce qui est confirmé par le Conseil régional de Picardie très rapidement. Le SMVO dépose dans le courant du premier trimestre 2007, un dossier de candidature afin de faire partie des collectivités qui seront retenues pour participer à ce plan de prévention des déchets.

Au sein des services du SMVO, il semble important que ce plan de prévention des déchets, initié par le service communication, soit par la suite suivi à la fois par le service technique et le service communication. En effet, il paraît impossible d'espérer obtenir des résultats concrets en matière de prévention des déchets sans se soucier dès le départ des moyens techniques utilisés.

De même, il paraissait primordial que ce plan de prévention soit organisé en interne par une équipe dédiée capable de se rendre sur le terrain auprès des collectivités adhérentes et d'être force de propositions.

Très vite, l'ADEME Picardie et le Conseil régional de Picardie ont fait aboutir leurs réflexions sur la même logique. Ainsi, le SMVO dont le Contrat Territorial Déchets se terminait, a pu bénéficier d'aides à l'embauche de deux chargés de mission « Prévention des déchets ».

Une première chargée de mission a été embauchée en juin 2007.

Dans le cadre de ce plan de prévention des déchets, d'une durée de trois ans, le SMVO retenu par l'ADEME Picardie et le Conseil régional de Picardie parmi 6 collectivités picardes, a bénéficié d'aides financières pour l'organisation d'opérations de prévention des déchets.

Parallèlement à ces soutiens financiers, le plan de prévention des déchets a permis de rencontrer d'autres acteurs du monde des déchets ayant déjà participé et organisé des opérations de prévention des déchets. Ainsi, le SMVO, son équipe « Prévention des déchets » peut bénéficier de l'expérience d'autres organismes français et belges.

d/ Des axes prioritaires de travail en fonction des territoires

○ Organisation d'animations sur les thèmes de :

- Compostage individuel,
- Eco-consommation et réduction des déchets à la source,
- Réparation et réemploi,
- Explication de la filière des déchets,
- Réduction de la toxicité.

Sur les manifestations locales, lors des visites organisées sur le site de Villers-Saint-Paul, en Grandes et Moyennes Surfaces durant les périodes de forte affluence (Noël).

○ Actions d'exemplarité dans les bureaux du SMVO

- Mise en place de la collecte sélective dans les bureaux,
- Optimisation de la gestion des achats,
- Incitation à ne plus imprimer les documents de manière systématique, impression recto/verso,
- Utilisation de papier recyclé,
- Achat et création d'un mug « SMVO-Verdi » (pour ne plus utiliser de gobelets jetables)



CE QUI VOUS SOIGNE PEUT ÊTRE UN DANGER POUR LES AUTRES

○ **Création de documents d'information ou de publiédactionnels** à insérer dans les publications des collectivités (Journaux, sites Internet, Guides du tri, Calendriers de collecte...), adaptation et mise à jour de l'ensemble de la documentation du SMVO.

○ **Mise en place d'aides et de soutiens en faveur**

- Des Recycleries (anciennes et création de nouvelles),
- D'autres démarches similaires,
- Des actions menées en faveur de la prévention par les adhérents du SMVO (signature de convention, recrutement de vacataires, partenariat avec les associations locales...)

○ **Mise en place de nouvelles filières**

- De collecte des déchets dangereux,
- De recyclage, afin de réduire la part de déchets à destination du stockage ou de la valorisation énergétique.

○ **Les animations organisées par le SMVO**

▶ **Opération Tour de France à Compiègne**

Du samedi 7 au mardi 10 juillet 2007



▶ **Opération "Piéton dans Creil en fête" à Creil**

Le dimanche 16 septembre 2007



e/ Des actions avec les adhérents du SMVO

Le constat fait sur les autres collectivités qui ont déjà mené des plans de prévention est que les moyens varient en fonction des territoires (ruraux ou urbains), du type d'habitations (habitat individuel ou collectif) et du mode de vie.

Les actions à mener sont donc à étudier dans le contexte local. La complexité du plan de prévention des déchets mené par le SMVO réside dans la diversité de territoire de l'Est de l'Oise. D'une communauté de communes à une autre, les moyens techniques ne sont pas les mêmes. Le contexte, tout comme les enjeux, sont différents.

Par ailleurs, l'équipe « Prévention des déchets » se résumant à une personne à plein temps et deux personnes à temps partiel, il a été convenu au départ de travailler en premier lieu avec les adhérents du SMVO qui ont sollicité une aide. Les actions réalisées jusqu'à aujourd'hui de manière ponctuelle et organisées au plus près de la demande de chaque adhérent, devront se généraliser sur l'ensemble du territoire. L'équipe du SMVO apporte son soutien technique et ses compétences mais ne peut en aucun cas se substituer aux collectivités adhérentes.

Notamment, sur ce sujet, les associations locales peuvent être sollicitées et sont le plus souvent volontaires pour aider les collectivités à animer un projet.

Dès juin 2007, l'équipe "Prévention des Déchets" a élaboré des jeux, des animations faciles d'accès, transportables qu'il est possible d'utiliser lors de manifestations locales. Ces jeux sont disponibles au SMVO. Ils doivent être réservés et chaque personne animatrice doit respecter les règles de jeu énoncées.

▶ **Opération "Jours de Fête" à Feignieux**

Le dimanche 23 septembre 2007





► Opération Cadeaux durables

Compiègne : les 8, 15, 22 décembre 2007
Noyon: les 8, 9, 15, 16, 21, 22, 23, 24 décembre 2007



► Les semaines régionales de l'environnement au pays Noyonnais

D'octobre 2007 à juin 2008



► Opération "Fête des jeux Picards" au Meux

Le samedi 15 septembre 2007



► Opération "Journées portes ouvertes" du centre technique municipal à Compiègne

Les 20 et 21 Octobre 2007



► Opération "Fête du Développement durable" à l'Ecole Faroux à Compiègne

Le 28 Septembre 2007

